

Avis n° 2021/11-01
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Informatique
(Intelligence Artificielle dans le domaine de la santé)
CESI

École

Nom :	CESI
Sigle :	CESI
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Aix-En-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Brest, Caen, Dijon, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice Sophia-Antipolis, Orléans, Paris Nanterre, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	CESI
Spécialité :	Informatique (Intelligence artificielle dans le domaine de la santé)
Voie :	Formation initiale sous statut d'apprenti
Partenariat :	En convention avec l'Université de Bourgogne, UFR Sciences de la santé
Site de la formation :	Dijon

Vu le rapport établi par Serge PRAVOSSOUDOVITCH (membre de la CTI, rapporteur principal) et Noël BOUFFARD (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2021 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Informatique (Intelligence Artificielle dans le domaine de la santé), en convention avec l'Université de Bourgogne, UFR Sciences de la santé sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Déployer le plan de recrutement d'enseignants-chercheurs sur le site ;
- Renforcer l'ancrage recherche en développant et en formalisant les partenariats sur le site ;
- Préparer l'insertion professionnelle en lien avec les milieux socio-économiques visés ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 16 novembre 2021.

La Présidente
Elisabeth CRÉPON

